



Sors la tête de l'eau et connecte-toi,  
le numérique c'est facile.



### Focus sur l'espace personnel Ameli



#### Connaissez-vous Ameli ?

Pour les marins, le compte Ameli est l'outil complémentaire à l'Espace ENIM pour accéder à vos démarches en lien avec la santé. Il existe une application et un site internet.

Pour créer votre compte, vous avez besoin d'une carte vitale et d'un RIB.

Carte vitale : **vigilance** les numéros au recto sont nécessaires pour créer le compte Ameli.



*A quoi ça sert ?*

**l'Assurance Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

[Compte ameli](#)

- [Accueil](#)
- [Frais de santé](#)
- [Démarches](#)
- [Vos documents](#)
- [Vos informations](#)

[Se déconnecter](#)

**Vos démarches en 2 clics**

- [Attestation de droits](#)
- [Attestation de paiement d'indemnités journalières](#)
- [Déclarer la perte ou le vol d'une carte européenne d'assurance maladie \(CEAM\)](#)
- [Commander une carte européenne d'assurance maladie \(CEAM\)](#)
- [Consulter les délais de traitement de ma Caisse d'Assurance Maladie](#)

**Attestation paiement des indemnités journalières :**

1. Vos paiements
2. Indiquer la période et cocher « indemnité journalière » >
3. Télécharger vos relevés car ils sont disponibles pendant 27 mois.

**Changement de situation**  
: changement adresse postale + numéro de téléphone

**Rattacher** les enfants sur les cartes vitales de chacun des parents



Soyez attentifs aux **messages de prévention santé** qui vous concernent (ex : Aime tes dents + dépistage cancer colorectal + cancer du sein + vaccination, etc.)



Pour toute question complémentaire sur vos droits santé, vous pouvez contacter l'ENIM via votre espace personnel ou au 0 809 54 00 64, ainsi que le SSM.

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM

